



COMITE DES FETES

D'ISLE

Comité des Fêtes d'Isle Maison des Associations. 16, avenue de la République 87170 ISLE

Tél : 06 18 05 43 18 – e.mail : isle.comitedesfetes@laposte.net

Association loi 1901 n°W872000066, déclarée à la Préfecture de Limoges (Haute Vienne), le 20.10.1978 (J.O. n° 261 du 08.11.1978).

VIDE-GRENIER DU MERCREDI 8 MAI 2024, à ISLE.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM PRÉNOM.....

ADRESSE.....

Téléphone.....e.mail.....

OUVERTURE AUX EXPOSANTS : 6 heures 30

☺ je souhaite réserver : emplacement(s) (3 x 3 m) X 15 €/unit =€

(tarif réservé aux habitants de la commune d'Isle)

.... emplacement(s) (3 x 3 m) X 20 €/unit = €

(tarif appliqué aux autres exposants)

.... emplacement(s) (avec véhicule) X 35 €/unit. = €

☺ ci-joint le règlement de mon inscription : soit la somme de €

par chèque, à l'ordre de « Comité des Fêtes d'Isle ».

☺ je joins obligatoirement à mon Bulletin d'inscription :

→ la photocopie recto/verso de ma carte d'identité.

☺ j'adresse mon Bulletin d'inscription AU PLUS VITE

Je soussigné(e),déclare sur l'honneur, ne pas avoir participé à plus de 2 ventes, au cours de l'année 2024. (Décret n° 2009-16 du 07.01.2009)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement, et je m'engage à le respecter.

Date : Signature:

précédée de la mention « lu et approuvé »

Votre numro d' emplacement vous sera adressé par SMS

Contact : Eric PUYBARAUD, tél 06 18 05 43 18 – e.mail : isle.comitedesfetes@laposte.net

VIDE-GRENIER DU MERCREDI 8 MAI 2024 à ISLE

Parc des Bayles

Cette manifestation doit permettre **aux particuliers** qui le souhaitent, de vendre, d'échanger, d'acheter, des objets dont ils n'ont plus l'emploi.

Les emplacements sont délimités par le Comité des Fêtes d'Isle, de 3m x 3m.

Ces emplacements sont au prix de :

- **15 € unitaire**, pour les habitants de la commune d'Isle,
- **20 € unitaire**, pour les autres exposants,
- **35 € unitaire**, « **spécial fourgon** », permettant à quelques exposants de conserver leur véhicule sur leur emplacement. Sur ce terrain situé en continuité du parc, sont délimités une vingtaine d'emplacements de 6m X 4m, (réservation dans l'ordre d'arrivée, vu le nombre restreint d'emplacements).

Les personnes intéressées doivent remplir le bulletin d'inscription ci-joint, **et le retourner dûment complété, avec le règlement** (chèque ou espèce), **à l'adresse ci-dessus, AU PLUS VITE**
En cas de désistement, les sommes resteront acquises au Comité des Fêtes d'Isle.

Toute inscription incomplète (absence de règlement, ou d'identité) sera refusée.

L'exposant s'engage sur l'honneur à ne vendre que des objets lui appartenant, à ne pas présenter de marchandise volée, dangereuse, ou contraire aux bonnes mœurs, à se prêter à tout contrôle de police et à être présent sur son stand, muni d'une pièce d'identité.

TOUTE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EST INTERDITE.

Les prix sont libres, et sous la seule responsabilité du vendeur. Le Comité des Fêtes d'Isle n'est pas compétent pour régler les litiges pouvant intervenir dans ce domaine.

Les exposants seront accueillis à compter de 6H30. Les véhicules des exposants devront être évacués de l'enceinte de la manifestation aussitôt le déballage effectué et **au plus tard à 9h00**. (Un parking leur est réservé à proximité du parc). Il est interdit de déballer sans autorisation du Comité des Fêtes d'Isle.

⇒ **Le vide grenier est ouvert au public de 9h00 à 17h30, sans interruption**

Chaque exposant est responsable des matériels qu'il expose, et ne doit laisser à son emplacement, au moment de son départ du site, que **des déchets ménagers**.

Le Comité des Fêtes d'Isle se réserve l'organisation de la buvette, et de la restauration.

Isle, le 24/03/2024